

DROUE-SUR-DROUETTE  
EPERNON  
GAS  
HANCHES  
ST-MARTIN DE NIGELLES

Document approuvé en Conseil Communautaire du 14 Mars 2019



ECHELLE 1 : 8 000



## Légende

- Eléments de patrimoine à préserver au titre de l'art. L.151.19 du CU*
- Espaces Boisés Classés*
- Secteur à Orientation d'Aménagement et de Programmation*
- Eléments à préserver au titre de l'art. L.151.23 du CU*
- Emplacements réservés*
- Eléments bâtis pouvant changer de destination au titre de l'article L.151.11 du CU*
- Terrains cultivés à protéger (Hanches)*
- Zone humide avérée*
- Zones tampons inconstructibles autour des réservoirs de biodiversité*

### Les zones urbaines

- UAb1** *Coeur ancien de Hanches*
- UAb2** *Extensions linéaires du centre ancien*
- UBa** *Secteurs résidentiels à forte densité*
- UBb** *Ensembles résidentiels ou mixtes de densité moyenne constitués généralement dans le cadre de lotissements*
- UBc** *Secteurs pavillonnaires de densité plus faible*
- UL** *Secteur d'équipements d'intérêt collectif*
- UX** *Zone à vocation économique*
- UXa** *Zone à vocation économique et commerciale*

### Les zones à urbaniser

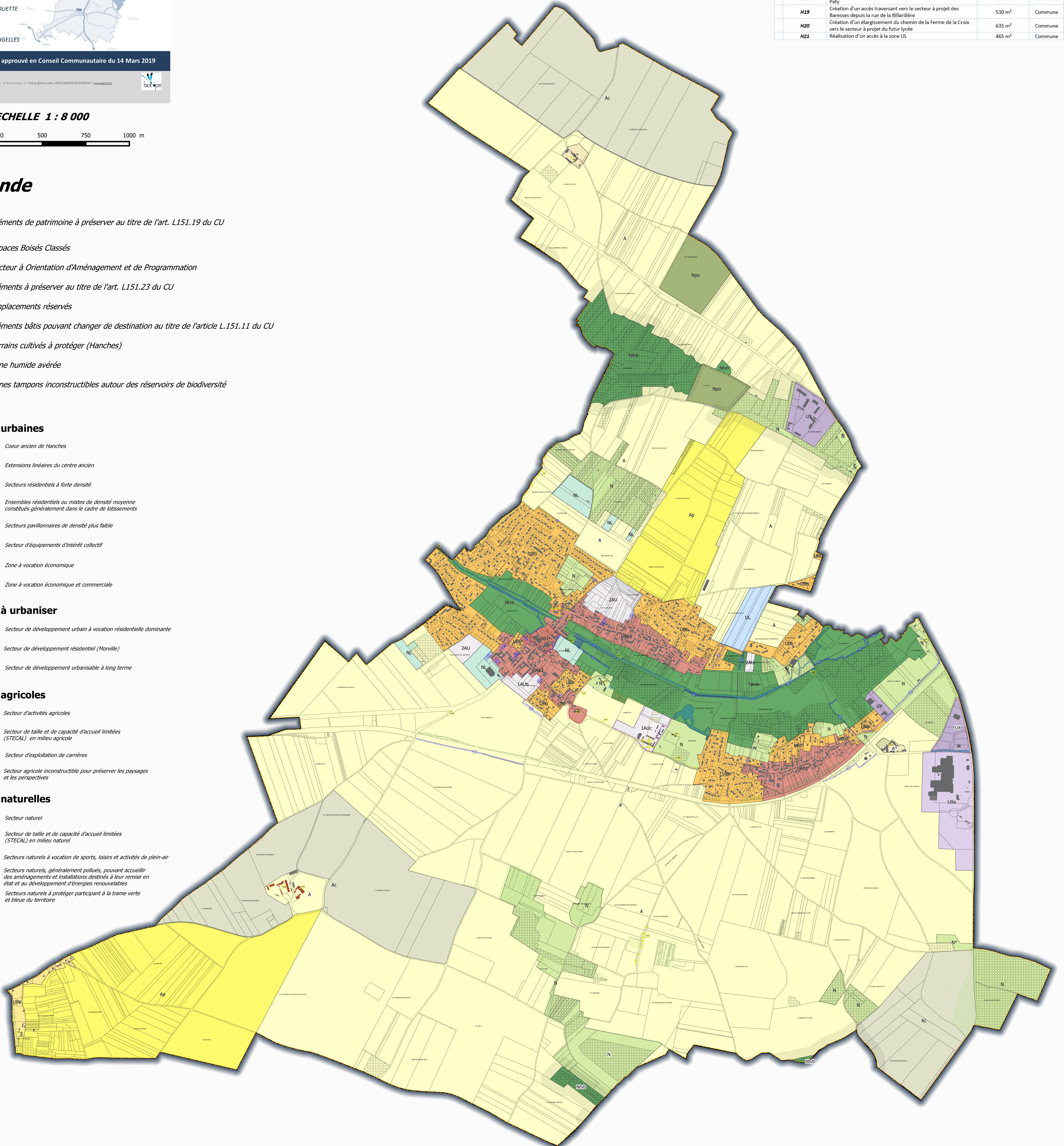
- 1AUb** *Secteur de développement urbain à vocation résidentielle dominante*
- 1AUc** *Secteur de développement résidentiel (Morville)*
- 2AU** *Secteur de développement urbanisable à long terme*

### Les zones agricoles

- A** *Secteur d'activités agricoles*
- A\*** *Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en milieu agricole*
- Ac** *Secteur d'exploitation de carrières*
- Ap** *Secteur agricole inconstructible pour préserver les paysages et les perspectives*

### Les zones naturelles

- N** *Secteur naturel*
- N\*** *Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en milieu naturel*
- NL** *Secteurs naturels à vocation de sports, loisirs et activités de plein-air*
- NpO** *Secteurs naturels, généralement pollués, pouvant accueillir des aménagements et installations destinés à leur remise en état et au développement d'énergies renouvelables*
- NtvD** *Secteurs naturels à protéger participant à la trame verte et bleue du territoire*



### HANCHES

N° de référence	Destination	Superficie	Bénéficiaire
H1	Création d'un accès pour désenclaver le lotissement et accéder à la zone de loisirs	70 m <sup>2</sup>	Commune
H2	Création d'un accès pour désenclaver le cœur de village et créer une promenade	3 525 m <sup>2</sup>	Commune
H3	Création d'un accès pour ne pas enclaver le cœur d'îlot	420 m <sup>2</sup>	Commune
H4	Aménagement de voirie pour faciliter l'accès à l'urbanisation future	305 m <sup>2</sup>	Commune
H5	Réaménagement d'un exutoire pour les eaux pluviales	480 m <sup>2</sup>	Commune
H6	Création d'équipements sportifs et de loisirs	1 600 m <sup>2</sup>	Commune
H7	Création d'un chemin de promenade le long de la rivière	3 315 m <sup>2</sup>	Commune
H8	Chemin de promenade le long du canal	1 310 m <sup>2</sup>	Commune
H9	Agrandissement des équipements collectifs en particulier école et mairie, création voirie et accès	3 750 m <sup>2</sup>	Commune
H10	Accès à l'urbanisation future pour la désenclaver	315 m <sup>2</sup>	Commune
H11	Aménagement du carrefour	85 m <sup>2</sup>	Commune
H12	Création d'un accès à la zone d'urbanisation future	1 565 m <sup>2</sup>	Commune
H13	Création d'un chemin agricole pour faciliter la circulation des engins agricoles	3 170 m <sup>2</sup>	Commune
H14	Création d'un chemin de promenade et aménagement d'ouvrages hydrauliques	8 075 m <sup>2</sup>	Commune
H15	Création d'un accès pour entretien du fossé dans le champ situé le long de l'avenue du Loreau	950 m <sup>2</sup>	Commune
H16	Élargissement de voirie en lien avec une zone à urbaniser	3 390 m <sup>2</sup>	Commune
H17	Création d'un chemin agricole pour faciliter la circulation des engins agricoles	1 850 m <sup>2</sup>	Commune
H18	Élargissement de voirie pour l'accès à la zone à urbaniser du Paty	195 m <sup>2</sup>	Commune
H19	Création d'un accès traversant vers le secteur à projet des Bareses depuis la rue de la Billardière	530 m <sup>2</sup>	Commune
H20	Création d'un élargissement du chemin de la Ferme de la Croix vers le secteur à projet du futur lycée	635 m <sup>2</sup>	Commune
H21	Réalisation d'un accès à la zone UL	465 m <sup>2</sup>	Commune